



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

Excusé : BERRIER Bruno, BURDIN Gilles

Signature des délibérations du 17 novembre 2017.

1. Rythmes scolaires :

Rapport du Conseil d'école au sujet des rythmes scolaires ayant eu lieu quelques heures avant. Présentation du sondage lié aux questionnaires qui ont été distribués aux familles ainsi qu'aux enseignants : la majorité (minimum 85 %) des familles souhaitent le retour à la semaine de 4 jours. Dans le cas où la semaine à 4,5 jours serait maintenue, les familles désirent conserver les NAP, certains souhaitent garder le mercredi en demi-journée, d'autres désirent le samedi. Plusieurs familles demandent qu'en cas de retour à la semaine de 4 jours, un service de garderie soit mis en place à l'école. Cependant le mercredi libéré sera désormais considéré comme de l'extrascolaire et sera donc de la compétence intercommunale. La commune ne peut donc proposer ce service. Pour information, l'Etoile Louhannaise propose ce type de service.

Le Conseil Municipal vote par 11 voix pour et 1 abstention pour le retour à la semaine de 4 jours, avec suppression des NAP.

Violences à l'école : les agents ainsi que certaines familles ont fait part de nombreux cas de violences, notamment violences verbales, entre enfants ainsi qu'avec les agents à l'école. La violence à l'école est un sujet qui devient de plus en plus récurrent sur le RPI. Le phénomène s'amplifie à l'école de Savigny du fait de l'âge des enfants.

Afin de sensibiliser les enfants et les parents à la nécessité de remédier à ces violences, des investigations sont en cours pour faire intervenir des personnes extérieures spécialisées. Cependant ces interventions sont très onéreuses.

Il est rapporté par les agents en charge de la garderie périscolaire que certains parents d'élèves ont tenté de régler directement certaines questions avec des enfants d'autres familles. Les agents en charge de la garderie devront rendre rapport avec nom de l'adulte en cause auprès de la mairie en cas de renouvellement d'acte. Les adultes ne doivent pas régler les problèmes eux-mêmes, surtout avec les enfants.

2. Salle des fêtes – engagement des dépenses projet rénovation :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les dépenses afférentes au chantier susvisé en objet après analyse et avis de l'ensemble des devis par la commission bâtiment. Les travaux d'isolation doivent débuter au 16 janvier 2018.

3. Convention Intériale prévoyance :

Le Centre de Gestion, suite à une procédure de mise en concurrence, a choisi la Mutuelle Intériale pour la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1er janvier 2018.

4. Commerce ambulant :

Madame Ambre GOUILHERS a demandé un emplacement sur la commune pour son commerce ambulant, un camion de pizzas. Considérant la présence d'un autre commerce similaire chaque vendredi soir, le Conseil Municipal décide de proposer un emplacement à Madame Ambre GOUILHERS pour son camion pizzas sur le parking bus du groupe scolaire ou celui face au Coq au Vin soit les lundis, mardis ou dimanches.

5. Demandes de subventions :

- La Ligue contre le cancer : refusée
- Ecomusée Bresse Bourguignonne : refusée

6. Questions diverses :

a. Résidence Senior :

Le Conseil Municipal approuve le projet de Résidence Senior de la SEMCODA. La Commune est en charge de contacter les propriétaires des terrains concernés par le projet pour tenter d'obtenir une vente.

b. Projet mairie :

i. Avenants :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la mairie et d'un bâtiment annexe, sur la tranche ferme, l'entreprise ROSSIGNOL pour le lot 2 Charpente-Couverture-Zinguerie, présente deux avenants en plus-value :

- Le premier pour agrandir sur la largeur le palier de l'escalier d'un montant de 1 034,00 € HT,

- Le second pour des travaux supplémentaires sur l'auvent du parvis d'entrée d'un montant de 268,00 € HT.

Tous deux acceptés à l'unanimité.

ii. Commission de sécurité et déménagement dans les nouveaux locaux

La réception des travaux a eu lieu lors de la réunion de chantier du 19 décembre pour la partie mairie uniquement. Il n'y a que quelques petites réserves. Les travaux dans l'annexe devront se terminer fin janvier 2018. Le passage de la Commission de sécurité n'aura lieu qu'à la fin de l'ensemble des travaux, le déménagement de même en conséquent.

Les peintures ne sont pas toujours bien réalisées. (Visible selon l'éclairage)

c. Projet rénovation bâtiment communal commerces – demande de remboursement part SCM Maison de Santé :

Dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal accueillant des commerces de proximité, le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réunion du 16 septembre 2016 en présence de la Municipalité de Montret, de Madame Valérie BEGUYOT, coiffeuse occupant une partie du bâtiment concerné, et de la SCM Maison de Santé de Montret, il a été convenu qu'une partie des travaux seraient financés par la Commune de Montret (plafonds, rénovation électrique restante, chauffe-eau, rampe, huisseries, plomberie, VMC, cheminée, sas d'entrée et porte), une autre par Madame BEGUYOT, et que la Maison de Santé remboursera la Commune de Montret à hauteur de 2 500 € sur les travaux.

Considérant que le déménagement du salon de coiffure a eu lieu suite à la demande motivée de la SCM Maison de Santé de Montret,

Il sera demandé le remboursement de la somme de 2 500 € à la SCM Maison de Santé de Montret dans le cadre du chantier pré-cité.